

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Le Bouscat - Aménagement du Boulevard du Maréchal
Lyautey - fiche action 0008 - réf. C020690008 - Appel d'offres ouvert -
Autorisation de signature**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a décidé de réaménager le boulevard du Maréchal Lyautey situé sur la commune du Bouscat. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la programmation du contrat de co-développement 2012-2014 (fiche 8). Il a fait l'objet d'une Confirmation de Décision de Faire en octobre 2011.

Il s'agit de requalifier le boulevard en totalité, soit sur une longueur de 950 m, dans une emprise variant de 15 m à 17 m en :

- réduisant la largeur de chaussée à 6m
- créant une voie verte du côté de l'hippodrome
- aménageant des places de stationnement longitudinal
- créant de nombreux espaces végétalisés
- maintenant un trottoir du côté des habitations
- répartissant sur tout le linéaire quatre plateaux surélevés en carrefour, afin de modérer la vitesse des automobilistes

L'opération est estimée à 1 303 845 euros HT, soit 1 559 398,62 euros TTC. Elle est prévue au budget principal dans l'exercice 2013, au chapitre 23, article 2315, fonction 8220, CRB TNOO, programme VCA00. Le FIC voirie participe aussi à hauteur de 25 %. Les crédits correspondants viendront abonder le programme VCA00. Les travaux seront exécutés pendant une durée de 10 (dix) mois.

Par délibération du 28 septembre 2012, le Conseil de Communauté a autorisé le Président à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, comportant 2 lots :

- un lot voirie, pour un montant total de 1 303 845 euros HT,
- un lot assainissement, pour la mise en séparatif du réseau unitaire actuel, pour un montant de 1 266 700 euros HT.

Pour le lot voirie, 5 offres ont été remises, le 20 février dernier. L'examen de ces offres et en particulier du critère environnemental « température de fabrication des enrobés » a fait ressortir des imprécisions dans le cahier des clauses techniques particulières qui ont entraîné des incohérences dans les offres. Pour cette raison, cet appel d'offres a été déclaré sans suite le 17 mai 2013.

Pour le lot assainissement, la CAO du 15 mai a décidé d'attribuer le marché au groupement SOGEA/SOBEBO, pour un montant de 1 180 033 euros HT. Ces travaux devraient démarrer en septembre, pour une durée de 6.5 mois.

Il a été décidé de relancer un nouvel appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions des articles 33 alinéas 3 et 57 à 59 du Code des marchés publics, comportant un seul lot, pour l'aménagement de la voirie, en corrigeant le dossier de consultation des entreprises initial. La remise des offres a été fixée au 15 juillet 2013.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 31/07/2013, a décidé d'attribuer le marché correspondant à l'entreprise Sanz TP, pour un montant de 1 131 390.60 euros HT (soit 1 353 143.16 euros € TTC). La durée d'exécution des travaux est fixée à 10 mois à compter de la date de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'autoriser M. le Président à signer le marché avec l'entreprise Sanz TP, pour un montant de 1 131 390.60 euros HT (soit 1 353 143.16 euros € TTC),

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 alinéas 3 et 57 à 59 pour lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert

Vu la décision de la CAO en date du 31/07/2013 attribuant le marché à la société Sanz TP.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Que par sa décision en date du 31/07/2013, la commission d'appel d'offres a attribué le marché portant sur la réalisation du projet d'aménagement du Boulevard Lyautey situé sur la commune du Bouscat à l'entreprise Sanz TP.

Qu'il y a lieu d'autoriser M. le Président à signer le marché avec cette entreprise.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec l'entreprise Sanz TP qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 1 131 390.60 euros HT (soit 1 353 143.16 euros € TTC).

ARTICLE 2 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget 2013, chapitre 23, article 2315, fonction 8220,CRB TN00, programme VCA00.

La participation FIC voirie de 25 % viendra abonder le crédit VCA00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 OCTOBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 8 OCTOBRE 2013

M. ALAIN DAVID